

15.11.2023

A9-0319/411

Amendement 411

Catherine Griset, Marco Campomenosi, Silvia Sardone
au nom du groupe ID

Rapport

A9-0319/2023

Frédérique Ries

Emballages et déchets d'emballages
(COM(2022)0677 – C9-0400/2022 – 2022/0396(COD))

Proposition de règlement

Annexe I – sous-titre 3 ter (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

*Les boîtes en bois nécessaires pour
contenir, porter ou conserver un produit,
par exemple du vin, des huîtres ou des
fruits et légumes, pendant toute sa durée
de conservation, qu'il s'agisse ou non
d'un produit portant des labels de qualité
et d'origine.*

Or. en

15.11.2023

A9-0319/412

Amendement 412

Catherine Griset, Marco Campomenosi, Silvia Sardone
au nom du groupe ID

Rapport

A9-0319/2023

Frédérique Ries

Emballages et déchets d'emballages
(COM(2022)0677 – C9-0400/2022 – 2022/0396(COD))

Proposition de règlement

Annexe IV – Partie I – point 3 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

3 bis. Fonctionnalité de l'emballage: la conception de l'emballage garantit sa fonctionnalité, y compris les critères d'acceptation des produits par les consommateurs. L'acceptation par les consommateurs implique une combinaison de caractéristiques d'attrait visuel perçu ou de facilité d'utilisation perçue qui permettent aux consommateurs de prendre librement des décisions d'achat. Les éléments de conception requis pour indiquer la reconnaissance distinctive du produit, les droits de propriété intellectuelle ou les indications géographiques d'origine en vertu de la législation de l'Union sont respectés.

Or. en

15.11.2023

A9-0319/413

Amendement 413

Silvia Sardone, Marco Campomenosi
au nom du groupe ID

Rapport

A9-0319/2023

Frédérique Ries

Emballages et déchets d'emballages
(COM(2022)0677 – C9-0400/2022 – 2022/0396(COD))

Proposition de règlement

Annexe V

Texte proposé par la Commission

Amendement

**RESTRICTIONS RELATIVES À
L'UTILISATION DE FORMATS
D'EMBALLAGE**

supprimé

[...]

Or. en